



Résiliation d'un contrat d'enseignement à distance

Par **Jessica**, le **17/06/2008** à **14:46**

J'ai signé un contrat d'enseignement à distance courant octobre 2007 et je souhaite résilier ce contrat.
Les cours ne sont pas à jour, les manuels sont minables, il y a encore des cours en francs et la formation est très cher pour passer un BTS comptabilité gestion. Je dois verser 118 € par mois pendant 24 mois.

Par **Lartiste**, le **19/06/2008** à **23:23**

Bonjour Jessica,
A mon sens ici tu ne peux pas parler de résiliation mais de résolution. Ce n'est pas comme si tu avais conclu un contrat d'abonnement téléphonique! Ton contrat ne prévoit pas, du moins laisse moi en douter, une faculté de résiliation de ton contrat d'apprentissage à distance, si?
Dans l'hypothèse où je serais dans le juste, permets moi de te citer les articles 1183 et 1184 du Code civil.
L'**article 1183** dispose: "La condition résolutoire est celle qui, lorsqu'elle s'accomplit, opère la révocation de l'obligation, et qui remet les choses au même état que si l'obligation n'avait pas existé.
Elle ne suspend point l'exécution de l'obligation; elle oblige seulement le créancier à restituer ce qu'il a reçu, dans le cas où l'événement prévu par la condition arrive."
L'**article 1184** dispose quant à lui: "La condition résolutoire est toujours sous-entendue dans les contrats synallagmatiques, pour le cas où l'une des deux parties ne satisfera point à son engagement.
Dans ce cas, le contrat n'est point résolu de plein droit. La partie envers laquelle l'engagement n'a point été exécuté, a le choix ou de forcer l'autre à l'exécution de la convention lorsqu'elle est possible, ou d'en demander la résolution avec dommages et intérêts.
La résolution doit être demandée en justice, et il peut être accordé au défendeur un délai selon les circonstances."
En somme

donc, je pense que tout ce que tu peux réussir à obtenir c'est éventuellement des dommages-intérêts si tu engages la responsabilité contractuelle de l'établissement; il te faudra cependant rapporter la preuve que l'établissement n'a pas satisfait à ses engagements. Sans cette preuve, tu n'obtiendra rien du tout, pas même le remboursement de ton année.rnrnCordialement

Par **magou33**, le **17/11/2008** à **15:21**

Bonjour,rnje viens de lire ton message qui date un peu, as-tu résolu ton problème? je pense que l'on a le même enseignement à distance et moi non plus je ne suis pas satisfaite et souhaite le résilier, as-tu réussi? rnmagali

Par **Jessica**, le **17/11/2008** à **16:02**

J'ai réussi à résilier mon contrat en écrivant directement au directeur et en expliquant ce que je pensais des cours. J'ai pu résilier mon contrat mais sans toucher de dommages et intérêts.rnBon couragernrnVoici la lettre.rnObjet : demande de résiliation de contrat.rnrnrnrnMonsieur Le Directeur,rnrnrnLe 2 Octobre 2007, j'ai signé avec votre établissement un contrat d'enseignement à distance N° 7582133. Je vous informe que j'ai décidé de résilier ce contrat.rnrnrnEn effet j'ai rendu quelques devoirs au début de la formation mais je me suis rendu compte que je ne pouvais pas suivre ces cours. Les cours ne sont pas à jour, les manuels sont de mauvaise qualité et on y trouve encore des cours en « francs ».rnJ'estime que votre engagement n'est pas respecté et que vos cours ne me permettront pas d'obtenir mon B.T.S. Par ce fait je suis dans l'obligation de chercher un nouvel organisme qui saura m'apporter des supports pédagogiques à jour et de qualités. rnrnrnEn conséquence, je vous prie de cesser de m'envoyer les formulaires de cours et de cesser les prélèvements de 118 € dès réception de ce courrier. rnrnrnVeuillez agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Par **magou33**, le **17/11/2008** à **16:28**

merci pour ta réponse rapide, es-tu comme moi chez EFC?

Par **Cocodescharentes**, le **11/02/2009** à **11:39**

Bonjour Jessica.rnJe viens de les appeler (EFC) et il ont refuser que je resilie (5mois de contrat). Je pense faire comme toi (écrire au directeur). A t'il une adresse particulière?rnrnrnEn espérant ta réponsernCordialement

Par **lolette73**, le **22/11/2009** à **14:46**

bonjour,rnmoi aussi j'aimerais resilier mon contrat avec efc, est ce que ça a marché pour toi ?
si oui comment as tu fais ?rnmerci d'avance

Par **margaux313**, le **02/08/2010** à **00:05**

Pour ma part j'ai voulu resilier mon contrat avec l'efc le delai legal est de 3 mois et j'ai dépassé d'un mois...rnJ'ai ecrit au directeur mais sa na rien changer j'ai recu une reponse negative en me disant que j'avai "LARGEMENT" dépassé le délai et qu'ils "m'invitaient" a bien vouloir regler mes mensualité pendant 2ans!!!!rnRésultats je vais aller faire opposition a la banque mais j'ai jamais faisrnSi quelqu'un peut m'aider et connait ce que je risque???rnMerci

Par **lolette73**, le **25/08/2010** à **14:16**

bonjour,rnj'aimerais savoir si tu as arrêté tes virements et si oui est ce que tu as eu des nouvelles de efc ?rnmoi aussi je veux resilier avec eux, j'ai ecrit au directeur et à chaque fois ils ont refusé, du coup je n'ai pas répondu à leur dernier courrier de juillet ou ils me disaient qu'ils allaient faire appel à un huissier, j'attends et on si un huissier me contacte je ferais alors appel un juge de proximité.... on verra bien...

Par **lilou**, le **14/09/2010** à **17:59**

bonjour,rnen 2006, j'ai fais appel à un société pour des cours par correspondance, entre temps j'ai réussi à obtenir une formation dans mon département donc j'ai laissé tomber, en leur disant au téléphone que je ne souhaitais plus recevoir leurs cours. Ils n'ont rien voulu savoir alors j'ai fais opposition auprès de ma banque.rnAujourd'hui soit 4 ans plus tard, ils ont fait appel à un cabinet juristes pour m'obliger de payer la somme de 1900 euros, sachant que mon épouse et moi sommes actuellement demandeurs d'emploi et 3 enfants à charge.rnVous dites dans votre message, faire appel à un juge : c'est à dire?rnMerci et bon courage de votre côté.

Par **bbpk69**, le **21/01/2011** à **00:03**

Bonjour à tous.rnrnJe vois que je ne suis pas le seul à avoir des soucis avec l' EFC. Je suis au chômage et sans indemnisations depuis septembre, je leur ai donc envoyé une lettre de résiliation leur explicant ma situation car leur frais sont bien trop élevés pour moi, mais ayant dépassé le délais de 3 mois, ils n'ont rien voulu entendre. J'ai pourtant cru qu'ils seraient compréhensif envers les plus démunis mais à priori non, seul leur argent les intéresse. J'ai donc fais opposition pour qu'ils soient bloqués, car j'avais même renvoyé tous les cours.

Quelques semaines plus tard après leurs appels mais ayant toujours refusé de payer, j'ai reçu la visite d'un huissier me demandant de payer. Donc voilà comment se comporte l'EFC, je trouve ça tellement méchant, surtout suite à la publicité mensongère autour de cette école, surtout la conseillère qui m'a bien amadoué pour pouvoir m'inscrire. Mais leur seul but est "d'entuber" les gens. J'espère donc que si des personnes qui liront mon message et qui doute pour s'inscrire à cette école seront découragés car c'est la pire erreur de ma vie. Et en attendant, bon courage à tous dans la fin de vos études..

Par **Blondieroussi**, le **01/02/2011** à **11:20**

Bonjour, Je suis inscrite à l'efc depuis Décembre 2009 et n'ayant plus moyen de payer les cours j'ai essayé de résilier le contrat, (il me reste 400 euros à payer). Ils ne veulent rien entendre et je viens de recevoir une lettre recommandée m'invitant à payer la somme due dans les 5 jours sinon ils feront appel au contentieux. Pour vous expliquer plus en détail, je n'ai jamais envoyé de devoir depuis le début. Que puis-je faire pour résilier ce contrat? comment avez-vous fait? Merci pour votre aide

Par **algerien69**, le **10/02/2011** à **15:42**

bonjour, Je suis un élève de l'efc depuis septembre 2010 à la formation du bts cgo et la nous somme au mois de février 2011 et je souhaiterais résilier le contrat alors que j'ai dépassé les 3 mois de délais de résiliation.. Je ne suis absolument pas satisfait de leur cours les pages de livret sont minables c'est limite des feuilles volantes car les pages se détachent au bout de quelques utilisations c'est inadmissible pour le prix élevé qu'on paie... et je n'arrive pas à avancer dans le programme j'ai 40 séries à faire en deux ans il reste quelque mois avant la fin de la première année et j'en suis à la série 7 car je n'y arrive plus à apprendre mes cours correctement à se train j'aurai jamais mon bts cgo. Avant de m'inscrire à cette école il y avait une conseillère qui m'avait appelé pour me renseigner du fonctionnement de la formation et je lui avais fait part de ma peur de m'engager avec cette école car je savais que pour moi ça serait dur de faire cours tout seul chez moi et sans professeur en plus.. et elle me disait que les professeurs seraient là pour m'aider même dans les moments les plus difficiles etc mais bon les choses ne se passent pas dans la réalité pour obtenir une explication je galère franchement. Ensuite je lui ai posé une question à cette conseillère je lui ai demandé est-ce que on peut faire notre première année par correspondance et basculer en deuxième année en alternance elle m'a dit oui je peux le faire.. En fait elle a joué avec les mots elle m'a induit en erreur elle m'a dit que je peux le faire mais dans sa pensée elle a dû se dire tu peux le faire en alternance ma deuxième année à condition que tu paies toujours l'efc et que je n'ai pas le droit d'arrêter de payer vu que j'ai signé un contrat (chose qu'elle ne m'a pas dit bien sûr) car elle s'en doutait que si elle m'aurait dit que je serais obligé de payer je m'y serais jamais engagé à cette école car je sais très bien que je ne peux pas tenir deux ans chez moi à faire cours sans prof. Donc pour m'embobiner elle m'a menti indirectement pour vendre son produit en gros et de mon point de vue c'est illégal de mentir à son client pour réussir à vendre son produit au lieu de me dire la vérité que même si je pars en alternance je serais obligé de payer quand même... Ce qu'elle a fait est-ce illégal?? Si oui est-ce que je peux m'appuyer sur ça pour obtenir gain de cause sur ma résiliation sachant que comme je vous ai dit les cours ne sont pas très clairs et les pages des livrets sont minables pour des cours payés pour moi c'est de l'arnaque!!!! Donc vu qu'elle a fait si c'est illégal je voulais savoir si on peut

prouvé ou arguant pour obtenir la résiliation et qu'il cesse de prélever sur le compte de mes parents merci pour votre aide je vous donne mon mail au cas où si je peux recevoir des informations ou des conseils ou des idées pour réussir à résilier mansouri.yazid@gmail.com merci d'avance et comptant sur votre aide

Par **djiblo**, le **15/02/2011 à 12:35**

bonjour à tous, j'aimerais m'inscrire à l'efc et préparer un bts cgo courant mars. vu le prix je fais quelque recherche sur l'école pour avoir quelques témoignages d'anciens élèves de cet école et je suis tombé sur ce site. après avoir lu vos témoignages je commence à avoir des grosses doutes sur leur fiabilité et sur tout ce qu'ils promettent. en plus vu que je déjà fais 2 ans de fac il ya quelque année ils m'ont promis que je pourrais avoir une formation accélérée pour me présenter aux examens finaux en mai 2012, est-ce possible? j'aimerais savoir un peu plus sur cet école avant que je m'inscris. pouvez-vous m'éclairer un peu sur son mode de fonctionnement? comment ça passe les cours? les devoirs? l'assistance des prof? nsi vous connaissez d'autres établissements meilleurs que l'efc, j'aimerais les connaître. je prend volontiers tous vos conseils chers amis. merci beaucoup cordialement.

Par **algerien69**, le **21/02/2011 à 21:27**

ok mai actuellement tu fais quel diplôme étudiant? tu veux faire un bts par correspondance avec l'efc à la base? en fait je pense que les cours par correspondance en soit même c'est pas trop une bonne idée car tu fais des cours seul chez toi c'est quelque chose de hyper dur et honêtement si tu sais que chez toi tu n'es pas un travailleur de cours vaut mieux faire un bts au lycée après si ça te gêne pas de travailler tout seul chez toi dans ce cas là fait le mai après cette école je sais pas si elle est bien ou pas mais pour ma part ça va plus après je sais pas si ça peut te plaire à toi on a pas tous les mêmes goûts... car j'ai vu des témoignages des élèves qui ont bien aimé cette école donc après c'est chacun voit comme il le sent mais un conseil avant de signer bien le contrat car l'école peut te mentir sur leur promesse la seule chose qui compte c'est dans le contrat c'est là où il faut faire attention et c'est là où je me suis fait avoir moi ...

Par **natha13**, le **10/03/2011 à 11:00**

bonjour à tous, j'ai me suis inscrit à l'EFC le 21 février 2011 pour une formation professionnelle de comptable. Je souhaite résilier le contrat, je suis dans le délai de 3 mois, mais ils ne veulent rien entendre. Ma conseillère me dit que je dois régler une indemnisation, hors, étant sans emploi, n'ayant aucun salaire, je ne peux plus payer. De plus la formation ne sert quasiment à rien d'après mes recherches. Quelqu'un peut-il m'aider? Ma conseillère m'a aussi amadoué et même qu'elle m'a demandé de post-dater le contrat pour sortir du délai de rétractation de 7 jours et cela afin d'obtenir mes cours plus rapidement! Je voulais trouver du travail au plus tôt donc j'ai fait ça. Les forums que j'avais trouvés ne disaient rien de méchant à propos de l'école donc je suis parti confiant. Aujourd'hui je me rends compte que cette formation n'est pas reconnue des employeurs, c'est pourquoi je souhaite résilier aussi puisque je ne peux plus payer.

Par **algerien69**, le **15/03/2011 à 19:04**

bonjour natha du 13 ^^ lol rnrnalors d'après ce que tu dis tu as envie de résilié et tu es dans les délai de 3 mois légal... déjà une chose est-ce que tu es sur que dans tn contrat c'est belle est bien ecri que tu as le droit de résilé en 3 moi? kom dan mon contra de l'efc et kom tou les autre contra de l'efc? kar je sais pa peut etre ke tn contrat n'est pas rédigé comme le mien. Mais si c le cas ke dans tn contrat c'est écrit noir sur blanc ke tu as le droi de résilié tn contrat dans un délais de troi mois et ke en plus tu es encore dans le délais légale de résiliation et kil ne veulle rien entendre en plus eh bein c simple mademoiselle si tu es encore dan les 3 mois et ke dan tn contra c bien écri ke tu a le droi de résilié au bou de troi moi je te conseille de porté plainte kar il sont en infraction il zon pa le droi de te faire sa kar il ne respecte pa le contrat poursuit les en justice tu leur envoi une lettre rekomandé a cette école avec akuzé de reception en leur prévenant ke si il ne veulle rien entendre ke tu va allé porté plainte ou ke tu lai poursuit en justice c aussi simple ke sa mai par kontre tu fais sa ke si dan tn contra il est belle et bien indiké ke tu a le droi de résilié dans un délais de 3 moi d'accord? je te souhaite bon couragernrnCordialement

Par **Nat 13**, le **10/11/2016 à 11:06**

Bonjour, non seulement il y a un délai de trois mois à respecter pour la résiliation du contrat (envoi de courrier en RAR) mais en plus, il faut régler 30% de la somme totale.

Par **Stacey5**, le **16/01/2017 à 16:00**

Bonjour, rnSi nous respectons le délai de 3 mois il y a une contrepartie financière tout de même ? rnSa fait un mois que j'y suis et je suis avec le CEF, il honore par leur partie, je paye 78 € par mois, et je n'ai toujours pas eu de coach au téléphone, j'ai relancé deux fois par email et rien ! donc je suis pas contente, on m'a vendu un service que je n'ai pas. Est-ce un élément que je peux mettre en avant si je souhaite résilier ?

Par **dany 88**, le **26/02/2017 à 20:45**

Bonjour, rnrnJe suis actuellement inscrit a l'EFC et j'aimerais résilié mon contrar sauf que, j'ai dépassé les 3 mois que puis-je faire ???

Par **slvne**, le **05/03/2017 à 17:22**

Bonjourrnm moi aussi je suis inscrites a efc (secrétaire juridique) j'ai eu des problèmes de santé et j'ai appelée cet école pour me résilier par téléphone la dame a coupée mon espaces elevés et je croyais que c'était déjà fait y'a de cela 2 jours j'ai reçu une lettre de la part de efc me

demandant de payée la totalité de la somme de 1152 euro dans les 5 jours qui suivent, je viens de leurs faire un recommandé on m'adressant aux directeur leurs expliquant la situation de l'école et des employés voir les professeurs et ma situation financière on les demandant une résiliation. voilà comment efc traite ses élèves pas de suivi à la suite ils réclament que du fric fric ou procédures contentieuses si tu payes pas ou si tu as des problèmes d'argent chômage etc etc pour ma part je sais pas ce que le huissier si il me l'envoie viendra saisir

Par **jlk6613**, le **05/04/2017** à **14:55**

Bonjour, je suis inscrite à EFC depuis 5 mois, délai rétractation de 3 mois dépassés, j'ai choisi la formule la plus basse mais je n'arrive plus à payer. La conseillère que j'avais eue au moment de la souscription avait été tellement persuasive que j'ai souscrit au contrat sans me dire qu'à long terme je ne pourrais plus payer même si la mensualité est petite. À mon travail, les salaires ont diminué, chose qui n'était pas du tout prévue sinon j'aurais refusé la formation. Mais je n'ai pas senti le vent tourner!! Du coup, j'ai appelé aujourd'hui, ils n'ont rien voulu savoir!! Je me retrouve donc obligée de payer encore pendant 2 ans une formation que je ne fais même pas. J'avais bien précisé que j'avais un niveau collège, mais les cours sont extrêmement durs, de plus il y a 3 tonnes de cours, souvent les mêmes choses tournées différemment, le niveau est quand même élevé pour quelqu'un qui a arrêté en 3ème!! Ce n'est pas ce que me garantissait la conseillère!! Elle me disait que les cours étaient des cours simplifiés justement pour tout niveau d'étude!! FAUX ET ARCHI FAUX!!! Alors si vous n'êtes pas capables de payer toute la formation ne prenez surtout pas car vous n'avez que 3 mois pour vous rétracter!! De plus, au service financement, la dame m'a dit je cite : "qu'il ne fallait pas écouter la conseillère qui se moque de savoir si vous payez ou pas, si vous êtes capables ou pas, son but est de trouver des clients". GROSSE ARNAQUE !!! TRES DECUE!!!!

Par **Mathilda29**, le **05/04/2017** à **19:41**

Actuellement inscrite à l'EFC depuis octobre pour une formation de secrétaire de direction (89€/mois sur 2 ans) avec une option juridique (19€/mois sur 2 ans), je souhaiterais pouvoir mettre un terme à ce contrat car je sens que je me suis bien fait avoir. À première vue, le site fait très sérieux avec le contrôle pédagogique de l'Etat et les soi-disant partenaires prestigieux tels que Total ou Vinci. Ensuite je me retrouve au téléphone avec une conseillère de formation plus qu'agréable qui avec le recul a surtout été une excellente vendeuse. Et vas-y que la formation est accessible, que les cours sont simplifiés, que le suivi est sérieux. Et surtout elle me dit que je dois me dépêcher de prendre ma décision parce qu'il n'y a presque plus de places pour cette session. Je pense qu'en fait, il n'y a pas de sessions de formation, c'était juste pour me faire signer plus rapidement! Et puis arrivent les cours, je m'y mets rapidement pleine de motivation. Et là, au bout de quelques chapitres, les cours sont denses, répétitifs à souhait et surtout parle de minitels et d'agenda électronique à l'air des smartphones et des tablettes! C'est une blague?! Quant au soi-disant suivi, depuis que je suis inscrite, pas un mail, pas un appel pour savoir comment ça se passe! J'ai donc demandé il y a 3 semaines s'il était possible de résilier l'option juridique pour juste me concentrer sur ma formation principale, j'ai reçu un mail d'une seule phrase qui en gros disait "vous n'avez aucune excuse valable pour résilier au-delà du délai de 3 mois" donc en gros, "paie et tais-toi", je suis encore plus démotivée. Je souhaite arrêter complètement cette formation car là j'ai vraiment le sentiment

de jeter mon argent par la fenêtre. Surtout que je suis actuellement au chômage ou je touche moins de 700€ par mois.

Par **slvne**, le **07/04/2017** à **16:46**

EFC, n'accepte pas de résiliation chez eux comme dans tous les autres écoles à distance il faut payée ou il t'envoie un huissier de justice c'est ce qu'ils disent dans les lettres que je reçois, contentieux, quelque soit ta situation maladie ou chômage, moi ce que je veux faire si vous êtes avec moi organisons nous pour une action en justice contre ses arnaques aux plus démunies, je veux créer une page aussi sur facebook

Par **Fleur_sucré**, le **20/06/2017** à **03:26**

Bonsoir, j'aimerais mettre fin à mon contrat d'enseignement à distance quand j'appelle pour y mettre fin on me dit que mon délai est expiré d'un mois, je ne savais même pas qu'il y avait un délai. Je n'ai pas le temps pour faire mes devoirs avec le travail que j'ai en ce moment. J'aimerais avoir un modèle de lettre pour m'aider à mettre fin à ce contrat sachant que mon contrat prend fin en 2020 avec C.E.F. c'est quand même long. Désolé pour les fautes, j'espère avoir trouvé quelqu'un pour m'aider.

Par **Olivia123**, le **25/08/2017** à **13:44**

Bonjour je suis dans le même cas que la plupart je souhaite résilier mon contrat car je suis très déçu aucun suivi on arrive pas à joindre les profs, je voulais l'arrêter mais je sais pas comment faire si ya qlq un qui a réussi merci de me contacter à l'adresse email hobi11_4@hotmail.com

Par **bersba**, le **25/09/2017** à **17:00**

Bonjour, Je suis dans le même cas et je souhaite résilier mon contrat car aucun suivi alors qu'on te disait bien que y'aura toujours un conseiller pour faire le point avec toi chaque mois. Une grosse arnaque l'EFC

Par **nicolle93**, le **24/11/2017** à **12:47**

Bonjour, J'ai souscrit un contrat avec EFC pour un DCG le 21/06/2016. Je dois payer pendant 36 mois la somme de 97 euros. Le problème est qu'au début je doutais énormément mais grâce au conseiller qui m'a vendu du rêve et qui m'avait trop dépeché à prendre une décision car "il reste la dernière place sinon il faut attendre une année de plus pour s'inscrire", j'ai accepté le contrat. Après une année je me rend compte que c'est pas du tout ce que je

veux faire plus tard, j'ai passé 3 examens a la fin de la premiere année et je me suis retrouvée avec un seul examen validée, alors qu'avec la correction des professeurs d'EFC j'etais super confiante, j'avais que des 15/20. Bref maintenant je suis au chomage avec 700 euros par mois et avec des problemes de sante qui ne me permettent plus de rester assise toute la journée a étudier. Donc j'ai ni le temps ni l'argent ni le souhait de continuer cette formation.rnrnPOURRIEZ VOUS M'AIDER AVEC DES CONSEILLES PRATIQUES?
COMMENT RESILIER CE CONTRAT?rnrnmerci de vos reponses

Par **Vjosana**, le **29/11/2017** à **09:35**

Bonjour est ce que quelqu'un a reçu une réponse du coup ? Pour ceux qui ont fait opposition les huissiers sont passés chez vous ?

Par **oc197**, le **14/02/2019** à **23:54**

bonjourrnrnles personnes qui ont souhaité résilier ont elles eu gain de cause? huissiers?

Par **neubiocod**, le **09/09/2019** à **19:29**

J'ai rejeté le prélèvement de l'efc, il m'appelle et je ne réponds pas enfin pour l'instant . Je ne compte pas poursuivre ma formation.rnrnFaites extrêmement attention à ce genre d'arnaqueur , quitte à recevoir un huissier de justice plus tard je ne paierais plus un rond.